YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 99/255

OBJET : Spectacle tout public et séance public scolaire - Vàclav Havel "PETITION" - Contrat de co-réalisation conclu avec le Théâtre de l'Impossible

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDÉRANT les représentations de Vàclav Havel "PETITION", le Vendredi 29 octobre 1999 (pour les scolaires selon un horaire à définir....) et Dimanche 31 octobre 1999 à 16H00, s'agissant d'un spectacle tout public, qui aura lieu au Casin de la Propriété Caillebotte à Yerres,

DECIDE

DE signer un contrat de co-réalisation avec le Théâtre de l'Impossible domicilié 76, Boulevard de Reuilly, 75012 PARIS, pour un montant de 27.000Frs TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous-fonction 33, article 6232.

Fait à Yerres, le 18 octobre 1999

REÇU LE
25. OCT. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN